

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Opérateur-trice de maintenance, organisé par Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Opérateur-trice de maintenance, organisé par Nantes Université est composée ainsi qu'il suit :

Madame BROCHARD Catherine, Technicienne de recherche et de formation classe exceptionnelle, Présidente, Nantes Université, Nantes,

Madame BOIVIN Marianne, Ingénieure de recherche hors classe, Experte, Université Paris-Saclay, Orsay,

Monsieur PERRUCHAS Denis, Ingénieur d'études hors classe, Nantes Université, Nantes,

Monsieur SAQUET Philippe, Ingénieur d'études de classe normale, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 13 mai 2024

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
La Directrice générale des services



Laurianne SCHLAEPPI

Pour la Présidente et par délégation
Laurianne SCHLAEPPI
Directeur-trice Générale des Services
Direction Générale des Services